

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 4 avril 2017 à 18h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ÉTAIT ABSENT :

M. Robert Duchesne, conseiller district # 1

1. PÉRIODE D'INTROSPECTION
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18H00, la mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5376-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution
 - 4.A. Adjudication émission d'obligations : refinancement des règlements 336-97, 357-2001, 362-2003, 377-2007 et 396-2009 pour un montant de 782 700 \$
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. ADJUDICATION ÉMISSION D'OBLIGATIONS : REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 336-97, 357- 2001, 362-2003, 377-2007 ET 396-2009 POUR UN MONTANT DE 782 700 \$

5377-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité d'Hébertville accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2017 au montant de 782 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 336-97, 357-2001, 362-2003, 377-2007 et 396-2009. Ce billet est émis au prix de (98,86400) \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

82 500 \$	1,40 %	11 avril 2018
84 800 \$	1,50 %	11 avril 2019
86 600 \$	1,75 %	11 avril 2020
88 800 \$	1,95 %	11 avril 2021
440 000 \$	2,05 %	11 avril 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité d'Hébertville souhaite emprunter par billet un montant total de 782 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
336-97	26 900 \$
336-97	50 500 \$
357-2001	47 300 \$
362-2003	434 200 \$
377-2007	177 800 \$
396-2009	46 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

5378-2017

Il est proposé par le conseiller, M. Tony Côté, appuyé par le conseiller, M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 782 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 336-97, 357-2001, 362-2003, 377-2007 et 396-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 11 avril 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	82 500 \$
2019	84 800 \$
2020	86 600 \$
2021	88 800 \$
2022	90 700 \$ (à payer en 2022)
2022	349 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Hébertville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 357-2001, 362-2003 et 377-2007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Marc Richard propose de lever l'assemblée, à 18h11.

DORIS LAVOIE
MAIRESSE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM